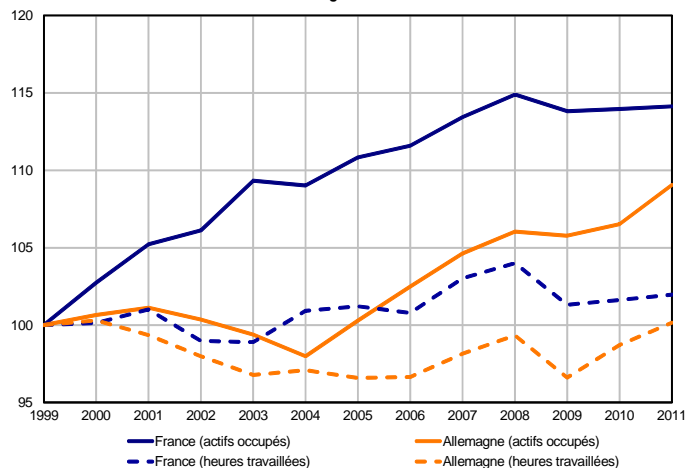


Temps partiel et partage du travail : une comparaison France / Allemagne

- Les durées annuelles moyennes de travail effectif en France et en Allemagne sont proches, autour de 1 650 heures par an. Cette similitude masque toutefois un plus faible temps de travail moyen pour les salariés à temps plein en France (environ 200 heures de moins par an) et une proportion plus importante d'emplois salariés à temps partiel en Allemagne (26 % contre 18 % en France). Au cours de la dernière décennie, en France comme en Allemagne, le nombre de personnes en emploi a nettement progressé (+9,1 % en Allemagne et +14,1 % en France entre 1999 et 2011) alors que le volume total d'heures travaillées est resté sensiblement le même. Il en a résulté dans les deux pays une diminution de la durée individuelle du temps de travail mais cette baisse est intervenue par le biais de canaux distincts : en France, une diminution de la durée du travail à temps plein ; en Allemagne, un développement du temps partiel.
- Les emplois créés ont pris des formes différentes : alors que la création d'emploi à temps plein demeure largement majoritaire en France, l'emploi à temps partiel explique l'intégralité des créations d'emploi en Allemagne, l'emploi à temps plein y ayant même légèrement reculé. Le fort développement du travail à temps partiel en Allemagne a principalement concerné les femmes. Par ailleurs, l'Allemagne affiche l'un des taux d'emploi féminin les plus élevés d'Europe (environ 10 points au-dessus de la moyenne des pays de la zone euro). Toutefois, en raison du plus faible volume horaire travaillé par les allemandes, du fait notamment de la proportion plus importante de femmes à temps partiel, les taux d'emploi féminin en équivalent temps plein sont proches en France et en Allemagne.
- En Allemagne, seule une faible proportion de temps partiel y est déclarée comme « subi » (17 % en Allemagne, contre 30,7 % en France). Par ailleurs sur la période récente (depuis 2005), le taux de pauvreté relative des salariés à temps partiel se situe globalement à un niveau moins élevé en Allemagne qu'en France. Une meilleure protection du niveau de vie des personnes liée à la multi activité, à la présence plus fréquente d'un conjoint en emploi, voire à une utilisation plus répandue qu'en France des mécanismes de modulation du temps de travail constituent des facteurs explicatifs à cette moindre pauvreté et donc au sentiment de ne pas « subir » le temps partiel. Enfin, des facteurs culturels pourraient expliquer pourquoi les mères allemandes « subissent » moins le temps partiel : il y aurait notamment une meilleure acceptation de la contrainte liée au manque de structure d'accueil des jeunes enfants en Allemagne, et par là même, de la difficulté, dans le cadre d'un travail à temps plein, à concilier vie de famille et activité professionnelle.

Évolutions du nombre d'heures annuelles travaillées et du nombre d'actifs occupés en France et en Allemagne (indice base 100 en 1999)



Sources : LFS (emploi), Comptabilité nationale (heures), Eurostat, calculs DG Trésor.

1. Les durées annuelles moyennes de travail effectif en France et en Allemagne sont proches. Cette similitude masque toutefois un plus faible temps de travail pour les salariés à temps plein en France et un nombre plus important d'emplois salariés à temps partiel¹ en Allemagne

1.1 La forte proportion de salariés à temps partiel en Allemagne contribue à réduire la durée moyenne du travail

D'après les données du *Labor Force survey* (LFS) pour l'année 2010, les durées annuelles moyennes de travail effectif en France et en Allemagne sont proches² (cf. tableau 1). Cette simi-

litude masque toutefois un plus faible temps de travail pour les salariés à temps plein en France (-205 heures/an par rapport à l'Allemagne) et une part beaucoup plus importante d'emplois salariés à temps partiel en Allemagne (26 % contre 18 % en France).

Tableau 1 : comparaison des temps de travail effectifs moyens entre la France et l'Allemagne en 2011^a

(en heures de travail effectif par an)	France	Allemagne	Écart France / Allemagne	
			(en heures)	(en %)
Ensemble	1 635	1 690	-55	-3,3 %
dont salariés	1 555	1 615	-60	-3,7 %
Salariés à temps plein	1 680	1 885	-205	-10,9 %
Salarié à temps partiel	980	855	+125	+14,6 %
part parmi les salariés	18 %	26 %	-8 pts	

a. L'utilisation des données LFS sur série longue est biaisée par des ruptures de série intervenues en 2003 en France et en 2005 en Allemagne. Dans la suite de ce document, les heures de travail sont donc exprimées au sens de la Comptabilité nationale.

Sources : Eurostat (LFS) et COE-Rexecode. Calculs DG Trésor.

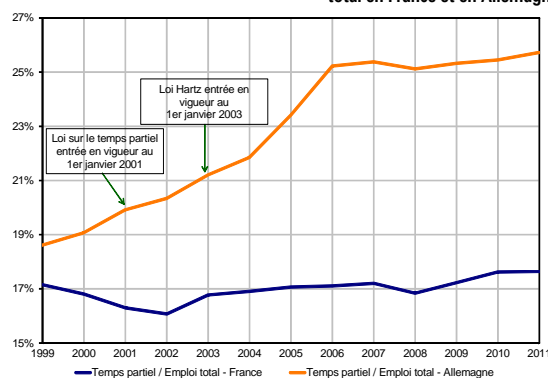
1.2 Le temps partiel s'est fortement développé en Allemagne au cours des années 2000

Entre 1999 et 2011³, la proportion d'emplois⁴ à temps partiel dans l'emploi total a crû de 18,6 % à 25,7 % en Allemagne alors qu'elle est restée stable autour de 17 % en France (cf. graphique 1). Parmi les travailleurs à temps partiel, plus de 80 % sont des femmes dans chacun des deux pays bien que leur part se soit quelque peu réduite sur toute la période.

En Allemagne, l'entrée en vigueur en 2001 d'une loi favorisant le recours au temps partiel⁵ a facilité l'aménagement du temps de travail pour les salariés et les employeurs. Ce développement s'est accéléré à la suite des réformes *Hartz*, en particulier la loi *Hartz II* (2003) qui a favorisé les emplois précaires (*mini jobs* et *midi jobs*, qui font l'objet d'allègements de charges sociales) via un relèvement des plafonds de salaire⁶ et de temps de travail hebdomadaire⁷ autorisés pour conclure un contrat de travail de ce type. Plus généralement, l'objectif des lois *Hartz* était triple : renforcer les incitations à travailler, intensifier les efforts de

placement et créer de nouveaux emplois, en particulier dans le secteur des services.

Graphique 1 : évolution de la part d'emplois à temps partiel dans l'emploi total en France et en Allemagne



Source : LFS, Eurostat, calculs DG Trésor.

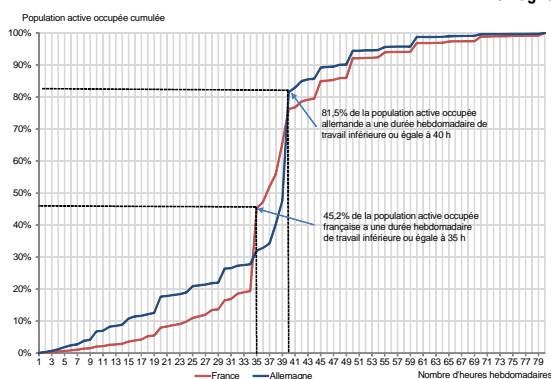
- (1) Pour une définition du travail à temps partiel, cf. Pak M., Zilloniz S (2013), « Le travail à temps partiel », Synthèse. Stat n° 04 - Dares.
- (2) Ce constat est également valable sur la longue période : entre 2000 et 2011, la différence maximale de durée annuelle moyenne de travail effectif entre la France et l'Allemagne s'élève à 82 heures (en 2000) et la différence la plus faible à 2 heures (2003).
- (3) 2011 correspond à la dernière année connue concernant le volume total des heures annuelles travaillées en France. Par souci de cohérence, la période 1999-2011 a donc été retenue pour la plupart des faits étudiés dans ce document. Le rajout d'une année sur cette période d'observation ne changerait pas significativement les constats établis.
- (4) Dans la suite de ce document, les données harmonisées concernant l'emploi sont issues de la base LFS. Cette base présente l'avantage de pouvoir distinguer le détail hommes/femmes et temps plein/temps partiel, ce que ne permettent pas les données de la Comptabilité nationale.
- (5) Aux termes de cette loi, les salariés ayant une ancienneté de plus de six mois dans les entreprises d'au moins 15 salariés peuvent faire valoir leur droit à travailler à temps partiel. L'employeur est en principe tenu d'accéder à cette demande.
- (6) Relèvement de 325 € à 400 € mensuel pour les *mini jobs* et création des *midi jobs*, avec une limite de salaire mensuel de 800 €. Voir Bouvard F., Rambert L., Romanello L., Studer N. (2013), « Réformes Hartz : quels effets sur le marché du travail allemand ? », *Trésor-Éco* n°110.
- (7) Durée maximale de 15 heures avant la réforme.

1.3 Le temps partiel de faible durée est plus répandu en Allemagne

Les données du LFS sur l'activité principale⁸ en 2011 indiquent que 8 % des actifs occupés en France effectuée au plus 20 heures de travail hebdomadaires⁹, contre 18 % en Allemagne (cf. graphique 2).

Les durées effectives standard¹⁰ se situent à 35 heures pour la France et à 40 heures pour l'Allemagne. Toutefois, 81,5 % de la population active occupée allemande a une durée hebdomadaire de travail inférieure ou égale à la durée effective standard alors qu'en France, cela concerne 45,2 % des actifs occupés.

Graphique 2 : répartition cumulée des heures travaillées en France et en Allemagne



Source : Eurostat (LFS), calculs OCDE, données 2011.

Encadré 1 : Mesure et comparaison internationale de la durée annuelle de travail^a

Trois principales sources permettent de mesurer la durée annuelle de travail : les données du *Labour Force Survey* (LFS) publiées par Eurostat, les données du LFS modifiées par Eurostat pour l'institut COE-Rexecode^b et les données issues de la comptabilité nationale. A la différence de ces dernières, qui sont des données administratives, les deux premières catégories de données sont de nature déclarative.

La durée annuelle de travail mesurée par les LFS :

La durée annuelle effective du travail est calculée en France à partir des déclarations, issues de l'enquête Emploi de l'Insee, des salariés qui décrivent eux-mêmes les différentes composantes de leur durée du travail lors de la semaine de référence. Elle inclut toutes les heures travaillées dans l'emploi principal lors d'une semaine de référence, y compris les heures supplémentaires rémunérées ou non et exclut les heures non travaillées pour cause de congés annuels, jours fériés, maladie, accidents du travail, maternité, paternité, chômage partiel, formation, grève. Elle est obtenue par une méthode directe consistant à calculer une moyenne de la durée hebdomadaire effective sur l'ensemble des semaines de référence et à la multiplier par le nombre de semaines calendaires (52) pour obtenir une durée annualisée.

Les enquêtes européennes sur les forces de travail (*Labour Force Survey*, LFS), désormais trimestrielles et collectées en continu, existent dans tous les pays de l'Union européenne et permettent d'appliquer la méthode directe pour le calcul de la durée annuelle effective du travail. Ces enquêtes reposent sur un règlement européen qui fixe un mode d'interrogation commun et des questions s'appuyant sur des définitions internationales de la durée du travail. Toutefois, ces enquêtes sont gérées à l'échelle nationale par chaque pays membre de l'Union européenne. Elles présentent donc inévitablement des différences en termes de populations couvertes, de mode de collecte des données, de différences d'interprétation du concept d'heures travaillées selon les pays, ainsi que des différences de modes de questionnement ou de formulation des questions.

La durée annuelle de travail mesurée par les LFS modifiées (données Eurostat pour COE-Rexecode) :

Les données transmises par Eurostat à COE-Rexecode intègrent dans la durée annuelle de travail, les périodes de vacances ou de congés maladie.

La durée annuelle de travail mesurée par la comptabilité nationale :

La durée annuelle du travail au sens de la comptabilité nationale est un indicateur macro-économique du temps de travail effectué par les salariés, pouvant être décliné au niveau de chaque branche d'activité. Il ne repose pas sur une mesure auprès des salariés mais sur une estimation des différentes composantes de la durée du travail (on parle de « méthode par composantes ») et résulte d'une combinaison réfléchie de multiples sources de données (concernant la France : enquête Acemo, enquête Emploi, données des caisses de sécurité sociale...).

Tableau 2 : avantages et inconvénients des sources de mesure de la durée annuelle du travail

	Avantages	Inconvénients
LFS	Harmonisation des questionnaires au niveau européen	Ruptures de séries Ne tient pas compte des périodes de vacances ou de congés maladie dans le calcul de la durée annuelle de travail
LFS modifié pour COE Rexecode	Harmonisation des questionnaires au niveau européen Tient compte des périodes de vacances et des congés maladies pour le calcul de la durée annuelle de travail	Ruptures de séries Indépendamment des données brutes fournies par Eurostat, l'étude de Coe-Rexecode se focalise sur la durée du travail des salariés à temps complet
Comptabilité nationale	Pas de rupture de série « Méthode par composantes » combinant plusieurs sources de données	La méthodologie de construction des indicateurs en comptabilité nationale peut différer sensiblement d'un pays à l'autre et rendre délicates - de ce fait - les comparaisons internationales en niveau

a. Cf. « La durée du travail des salariés à temps complet », *Dares Analyses* n°47, juillet 2013.

b. Données disponibles sur <http://www.coe-rexecode.fr/public/Analyses-et-previsions/Documents-de-travail/La-duree-effective-annuelle-du-travail-en-France-et-en-Europe-en-2013>.

(8) Les données ne portent donc pas sur la totalité des heures effectuées puisque le temps passé sur des emplois dits « additionnels » n'est pas pris en compte.

(9) En France, aux termes de la loi de sécurisation de l'emploi (14 juin 2013) et de la loi relative à la formation professionnelle (5 mars 2014), la durée minimale d'activité passe, à partir de 2014, de 20h à 24h par semaine (sauf exceptions).

(10) La durée standard désigne ici la durée de travail effectuée par une majorité d'actifs occupés (26 % des actifs occupés en France et 34 % en Allemagne en 2011). Elle ne doit donc être confondue ni avec la durée légale ni avec la durée moyenne.

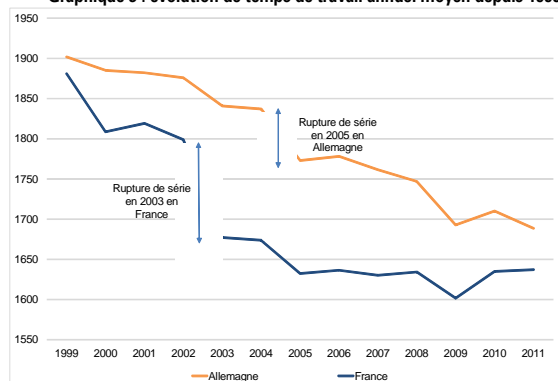
2. Le fort développement du temps partiel en Allemagne s'est accompagné à la fois d'une baisse du temps de travail moyen par actif occupé et d'une hausse du taux d'emploi

2.1 La baisse de la durée moyenne du temps de travail a été plus marquée en France au cours de la première moitié des années 2000. Elle est plus importante en Allemagne qu'en France depuis 2004

Les durées effectives de travail par actif occupé en France et en Allemagne ont suivi une même tendance à la baisse entre 1999 et 2011 (cf. graphique 3). On observe toutefois une diminution plus marquée de la durée moyenne du temps de travail en France dans la première moitié des années 2000. En revanche, dans la seconde moitié, la baisse apparaît plus marquée en Allemagne.

La baisse de la durée annuelle moyenne de travail au cours de la dernière décennie a cependant pris des formes différentes en France et en Allemagne. En France, elle s'expliquerait principalement par la mise en œuvre progressive de la réduction de la durée légale de travail des salariés à temps plein de 39h à 35h¹¹ sur la période 1998-2002 (la durée moyenne de travail des salariés à temps plein a ainsi baissé de 3,8 % entre 1998 et 2002) ; en Allemagne, la baisse de la durée annuelle moyenne de travail s'expliquerait au contraire essentiellement par le développement du temps partiel (cf. graphique 1), même si l'on observe également une baisse de la durée moyenne de travail des salariés à temps plein sur la fin de période (elle a baissé d'un peu plus de 3 % entre 2005 et 2011).

Graphique 3 : évolution de temps de travail annuel moyen depuis 1999

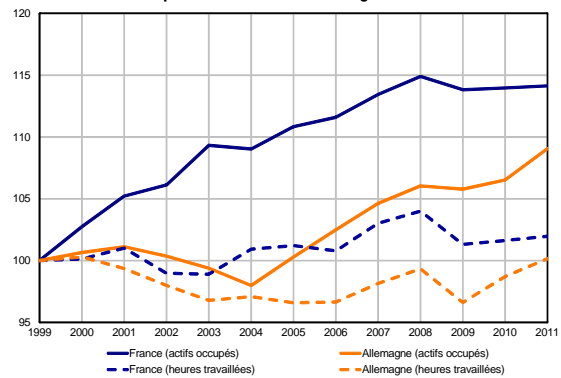


Sources : LFS (emploi), Eurostat, calculs DG Trésor.

2.2 Le développement du temps partiel s'est accompagné d'une hausse du taux d'emploi en Allemagne

Le volume total d'heures travaillées en 2011 n'a connu qu'une très légère augmentation depuis 1999 (cf. graphique 4). Parallèlement, la durée moyenne de travail par actif occupé a diminué dans les deux pays. Il en a résulté une hausse du nombre de personnes en emploi : +9,1 % en Allemagne et +14,1 % en France sur la période 1999-2011 (cf. encadré 2).

Graphique 4 : évolutions du nombre d'heures annuelles travaillées et du nombre d'actifs occupés en France et en Allemagne (indice base 100 = 1999)



Sources : LFS (emploi), Comptabilité nationale (heures), Eurostat, calculs DG Trésor.

Sur la même période, les créations d'emplois à temps partiel ont représenté la totalité des créations d'emploi en Allemagne, le nombre d'emplois à temps plein ayant même légèrement reculé. En outre, le temps partiel de faible durée est plus répandu en Allemagne, ce qui a permis de créer davantage d'emplois pour un même volume d'heures travaillées à temps partiel. En France, au contraire, le nombre d'emplois à temps plein a continué de progresser, les créations d'emploi à temps partiel n'ayant représenté qu'1/5^{ème} des créations d'emploi totales.

2.3 Le développement des emplois aux horaires atypiques a pu contribuer, en Allemagne, à soutenir le nombre d'actifs occupés

En Allemagne, le développement des emplois aux horaires atypiques a permis, pour ces emplois, l'allongement de la durée journalière ou hebdomadaire d'utilisation des équipements (par exemple l'ouverture d'un magasin le soir) et a ainsi pu contribuer à soutenir le nombre de personnes occupant ces emplois. En 2011, on observe une différence de plus de dix points en faveur de l'Allemagne dans la proportion de travail posté (cf. infra)¹² et dans celle du travail « le soir »¹³, à respectivement 27,4 % et 17,2 %. Ces données indiquent une durée journalière ou hebdomadaire d'utilisation des équipements (au sens large) plus grande en Allemagne, chaque emploi pouvant occuper plusieurs actifs sur une même journée et/ou une même semaine. Outre ces différences de niveau, on observe également des évolutions contraires entre les deux pays. Ainsi, d'après les données publiées par Eurostat, de 2005 à 2011, le « travail par poste » est passé de 15,9 % à 17,4 % de l'emploi total en Allemagne alors qu'il a diminué en France (de 8,3 % à 7,3 %). De même, le travail le samedi a progressé en Allemagne (de 25,8 % à 26,8 %) alors qu'il a légèrement reculé en France (de 31,1 % à 29,8 %). Par ailleurs, même si le repos dominical reste la règle dans les deux pays, la part des personnes en emploi travaillant le dimanche y a légèrement progressé entre 2005 et 2011 : de 13,4 % à 14,5 % en Allemagne et de 13,9 % à 14,7 % en France.

(11) Dans les faits, en France, la « durée habituelle hebdomadaire de travail » des salariés est restée relativement stable sur la longue période (de 39,6 heures hebdomadaires en 1990 à 39,5 heures en 2011 – sources : Insee, enquêtes Emploi annuelles 1990-2002 ; enquêtes Emploi en continu 2003-2010). La baisse de la durée hebdomadaire légale de travail à 35h s'est principalement traduite par l'octroi de jours de congés supplémentaires.

(12) Le travail par poste (ou posté) se définit comme la division de la journée en deux (ou plus) périodes distinctes de travail que les salariés effectuent selon un système de rotation régulière. Une forme fréquente de travail posté est l'organisation en 2 x 8 heures ou en 3 x 8 heures. Les personnes travaillant à heures fixes (c'est-à-dire dont l'horaire de travail ne varie pas sensiblement) ne sont pas considérées comme des travailleurs postés.

(13) Entre 20h et minuit.

Le développement des emplois aux horaires atypiques en Allemagne a été favorisé par divers facteurs :

- Le travail posté, qui concernerait principalement le secteur de l'industrie et les emplois à temps plein, s'est développé dans le cadre d'accords d'entreprises visant la flexibilisation du temps de travail ; ainsi, le développement du travail posté en Allemagne a pu être favorisé par un droit du travail plus sou-

ple en matière d'aménagement du temps de travail. Pour autant, la part plus élevée qu'en France du travail posté dans l'emploi total relèverait aussi d'un effet de structure, le poids de l'industrie étant plus important outre-Rhin ;

- l'extension progressive de la durée d'ouverture de certains établissements (banques, grands magasins) a pu développer le travail le soir et le temps partiel.

Encadré 2 : Durée du travail, nombre d'emplois et nombre d'actifs occupés

Il convient de distinguer, au cours d'une période donnée, la durée de l'emploi^a (ie durée d'utilisation des équipements, éventuellement successivement par plusieurs actifs occupés) et la durée de travail d'un actif ayant occupé, éventuellement successivement avec d'autres, cet emploi. Si l'on désigne par N le nombre d'emplois, D_n la durée moyenne du travail par *emploi*, AO le nombre d'actifs occupés, D_{ao} la durée moyenne du travail pour chaque actif occupé et H le nombre total d'heures travaillées, on peut écrire :

$$D_{ao} \times AO = D_n \times N, \text{ soit } AO = \frac{D_n \times N}{D_{ao}} = \frac{H}{D_{ao}}$$

Cette relation comptable signifie que, à nombre d'emplois donné, une hausse de la durée de l'emploi et/ou une baisse de la durée de travail par actif occupé s'accompagne mécaniquement d'une augmentation du nombre d'actifs occupés.

Le graphique 4 présente les évolutions de H et AO en France et en Allemagne sur la période 1999-2011. Le graphique 3 présente celle de D_{ao} .

- a. Ici, la notion d'emploi s'entend différemment de sa conception usuelle. Elle ne désigne en effet pas le nombre d'actifs occupés mais le nombre de postes de travail. Par exemple, un poste de caissière dans un supermarché peut être occupé successivement par plusieurs salariés au cours d'une même journée. Ainsi, contrairement aux données relatives aux actifs occupés (effectifs et durée moyenne de travail), les données relatives aux emplois ne sont pas connues, mais uniquement le produit ($D_n \times N$) qui correspond au volume total des heures travaillées H .

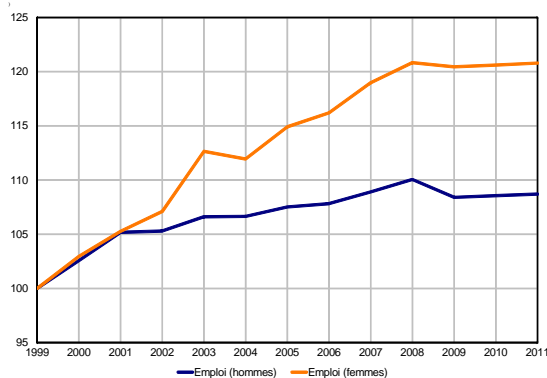
2.4 La croissance de l'emploi a principalement concerné les femmes, en France comme en Allemagne

L'emploi des femmes a ainsi augmenté de 21 % en France et de 16 % en Allemagne alors que l'emploi des hommes n'augmentait respectivement que de 9 % et 4 % (cf. graphiques 5 et 6).

L'Allemagne affiche aujourd'hui l'un des taux d'emploi féminin les plus élevés d'Europe (environ 10 points au-dessus de la

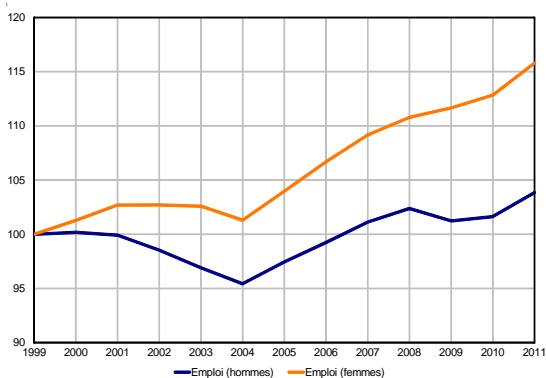
moyenne des pays de la zone euro). Toutefois, en raison du plus faible volume horaire travaillé par les allemandes, du fait notamment de la proportion plus importante de femmes à temps partiel en Allemagne (21 % de l'emploi total contre 14 % en France en 2011), le taux d'emploi féminin en équivalent temps plein (ETP) est équivalent en 2011 en France et en Allemagne (59 % pour un ETP mesuré sur une base commune de 35h - cf. graphique 7).

Graphique 5 : évolution du nombre d'emplois par genre en France (indice base 100 en 1999)



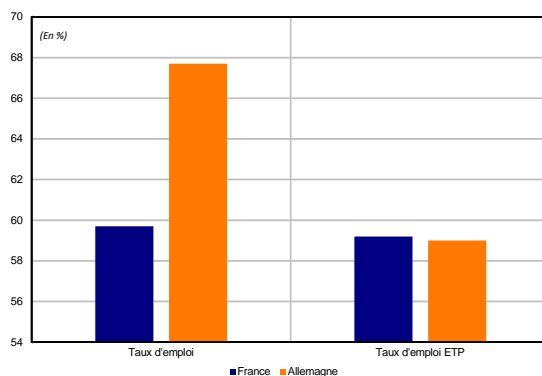
Sources : LFS (emploi), Eurostat, calculs DG Trésor.

Graphique 6 : évolution du nombre d'emplois par genre en Allemagne (indice base 100 en 1999)



Sources : LFS (emploi), Eurostat - Calculs DG Trésor.

Graphique 7 : taux d'emploi des femmes en données brutes et en équivalent temps plein



Sources : LFS (emploi) et données démographiques, Eurostat, calculs DG Trésor.

3. En Allemagne, une meilleure protection du niveau de vie des personnes à temps partiel contribue à réduire leur taux de pauvreté et - de ce fait - le temps partiel subi

3.1 Le risque de pauvreté est particulièrement élevé lorsque le temps partiel est subi

Horemans et Marx (2013)¹⁴ mettent en évidence un **risque de pauvreté significativement accru pour les salariés à temps partiel**. Ce résultat confirme ceux de l'OCDE (2010)¹⁵ selon lesquels le taux de pauvreté des salariés à temps partiel est, en moyenne, deux fois plus élevé que celui des salariés à temps plein.

Si le risque de pauvreté financière concerne l'ensemble des salariés à temps partiel, la prise en compte de critères spécifiques, notamment le motif les ayant conduits à exercer ce type d'emploi, permet de mettre en évidence certaines hétérogénéités. En particulier, Wilkins (2007)¹⁶, Horemans et Marx (2013) mettent en évidence un **risque de pauvreté particulièrement élevé pour les salariés en temps partiel subi**, ce constat étant plus net encore pour les femmes.

Les auteurs soulignent par ailleurs que le temps partiel est plus généralement considéré comme subi dans les pays au sein desquels cette forme d'emploi est relativement moins répandue (Booth et van Ours, 2010¹⁷ ; Buddelmeyer et alii, 2004¹⁸). Le travail à temps partiel serait dès lors plus répandu lorsqu'il est rendu suffisamment attractif, en particulier financièrement.

3.2 En Allemagne, le temps partiel est assez peu « subi » en raison notamment de la multi activité, de la présence plus fréquente d'un conjoint en emploi, voire d'une utilisation plus répandue qu'en France des mécanismes de modulation du temps de travail

La proportion des emplois à temps partiel déclarés comme « subi »¹⁹ parmi l'ensemble des emplois à temps partiel s'élève en 2011 à 17 % en Allemagne, contre 30,7 % en France. Ces chiffres sont respectivement de 14,7 % et 29,5 % pour les femmes et de 28,4 % et 36,3 % pour les hommes. L'écart entre hommes et femmes est donc nettement plus marqué en Allemagne.

Le niveau relativement faible du temps partiel subi en Allemagne tient à des facteurs d'ordre culturels et finan-

ciers affectant principalement l'activité des femmes²⁰. La « préférence »²¹ des mères allemandes pour le travail à temps partiel tiendrait notamment à une meilleure acceptation de la contrainte liée au manque de structure d'accueil des jeunes enfants en Allemagne, et par là même, de la difficulté, dans le cadre d'un travail à temps plein, à concilier vie de famille et activité professionnelle. En effet, l'offre de garde pour les jeunes enfants est moins développée en Allemagne. Par ailleurs, les horaires scolaires sont peu compatibles avec une activité professionnelle à temps plein, les trois quarts des écoles n'accueillant les enfants que le matin. Horemans et Marx²² montrent que le temps partiel féminin est nettement plus souvent associé à la présence d'enfants à charge au sein du ménage en Allemagne qu'en France. Ainsi, pour les mères allemandes, les emplois à temps partiel (notamment les *mini jobs*) répondent au modèle social du « *male-breadwinner* »²³ et au manque de structures d'accueil de jeunes enfants qui en découle.

Le temps partiel peut être « choisi » dans la mesure où la personne considère son niveau de vie comme acceptable. Or, la propension à choisir davantage le temps partiel en Allemagne tient aussi à des facteurs financiers. Ceux-ci sont liés au marché du travail, à la multi activité et au système socio-fiscal.

3.2.1 Le marché du travail

Les ménages allemands ont plus facilement accès à l'emploi²⁴ et les femmes vivant en couple sont davantage protégées par le fait que le conjoint est plus souvent en emploi qu'en France. En outre, en Allemagne, la proportion d'emplois à temps partiel occupés par des femmes vivant avec un conjoint est nettement plus élevée (52,4 % en 2011) qu'en France (31,9 %). Du fait des ressources apportées par leur conjoint, le temps partiel est davantage un temps partiel choisi pour les femmes en couple. En France, c'est le cas pour près de 80 % des femmes en couple travaillant à temps partiel, contre près de 60 % des femmes sans conjoint²⁵. Horemans et Marx²⁶ montrent pour leur part que le temps partiel féminin est plus souvent associé à des contrats temporaires et à des bas salaires en France qu'en Allemagne²⁷.

(14) Horemans J., Marx I., (2013), "In-work poverty in times of crisis : do part-timers fare worse?" ; *ImPRovE Working Papers* 13/14, Herman Deleeck Centre for Social Policy, University of Antwerp.

(15) Source : EU-SILC, données transversales 2005-2007.

(16) Wilkins R., (2007), "The consequences of underemployment for the underemployed", *Journal of industrial relations*, 49-2, 247-275.

(17) Booth A. L. et van Ours J. C., (2010), "Part-time jobs: what women want?", *IZA DP* n°4686.

(18) Buddelmeyer H., Mourre G. et Ward M., (2004), "The determinants of part-time work in EU countries: empirical investigations with macro-panel data", *IZA DP* n°1361.

(19) Les données relatives au temps partiel subi sont issues des déclarations des personnes interrogées lors d'enquêtes établies dans chaque pays dans le cadre des *Labour Force Survey*. Deux définitions du temps partiel subi peuvent être retenues : soit le temps partiel est subi faute d'obtenir un emploi à temps plein, soit le temps partiel est subi car la personne souhaite travailler davantage. Les données publiées par Eurostat retiennent la 1^{ère} définition.

(20) Dans les deux pays, plus de 80 % des emplois à temps partiel sont occupés par des femmes.

(21) Le temps partiel déclaré « choisi » peut parfois constituer un choix par défaut et s'avérer subi dans une certaine mesure.

(22) *Op. cit.*

(23) Voir Lewis J. (1992), "Gender and the development of welfare regimes", *Journal of European Social Policy*, 2(3):159-73 pour une typologie des modèles de l'homme gagne-pain à travers l'Europe.

(24) En 2011, le taux d'emploi s'élève à 72,5 % en Allemagne contre 63,9 % en France.

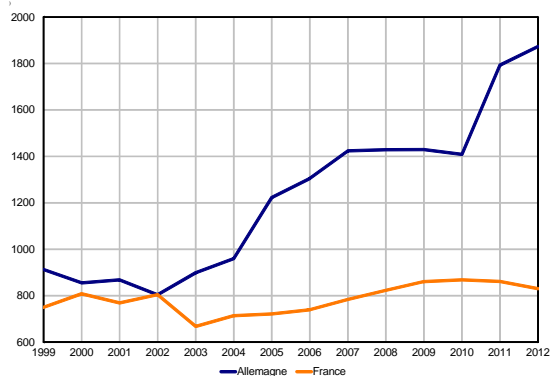
(25) Biaisque V., Govillot S. (2012) « Les couples sur le marché du travail », Insee, France Portrait Social, Dossier.

(26) *Op. cit.*

(27) Cette différence pourrait cependant provenir d'un niveau de qualification différent en France et en Allemagne. L'étude n'indique pas si ce point est contrôlé. Pour leur part, les données des LFS publiées par Eurostat font état, en Allemagne, à la fois d'une proportion de salariés faiblement qualifiés (éducation pré-primaire, enseignement primaire et secondaire de premier cycle) et d'une proportion de salariés avec une qualification élevée (enseignement supérieur) parmi les salariés à temps partiel inférieures à celles de la France. Les temps partiels allemands se situent donc davantage à des niveaux de qualification intermédiaires.

Par ailleurs, en Allemagne, les comptes-épargne temps constituent un outil de flexibilisation du temps de travail nettement plus répandu qu'en France²⁸ ; ils permettent de travailler davantage (sans être rémunéré en heures supplémentaires) dans les périodes de forte activité et, au contraire, de réduire temporairement leur temps de travail sans perte de salaire en cas de retournement conjoncturel²⁹. Au plus fort de la crise (2009), c'est essentiellement par la baisse des heures travaillées par tête (-2,8 % en 2009 par rapport à 2008) que s'est ajusté le marché du travail allemand. Outre la baisse des heures travaillées par tête, la stabilité de l'emploi en Allemagne a également été obtenue au prix d'une nette dégradation de la productivité horaire pendant la crise (-2,2 % en 2009)³⁰.

Graphique 8 : nombre de personnes en emploi ayant un 2^{ème} travail (en milliers)

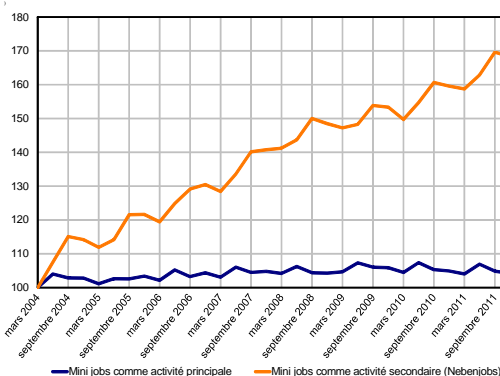


Source : LFS (emploi), Eurostat.

3.2.2 La multi activité

La faiblesse du temps partiel subi en Allemagne peut aussi s'expliquer par le **progression du nombre de personnes ayant un deuxième emploi** (cf. graphique 8)³¹. Ce nombre a été multiplié par deux en Allemagne alors qu'il est resté stable en France. En 2011, 4,5 % de la population active occupée occupe un deuxième emploi en Allemagne, contre 3,4 % en France. Cette tendance s'explique par le recours accru à des *mini jobs* au titre de la 2^{ème} activité (*neben jobs*)³² (cf. graphique 9). Pour la grande majorité des personnes ayant une deuxième activité (87 %), le temps de travail hebdomadaire qui y est consacré ne dépasse pas 15 heures (cf. tableau 3).

Graphique 9 : évolution comparée du nombre de *mini jobs* comme activité principale et comme activité secondaire (indice base 100 en mars 2004)



Source : Bundesagentur für Arbeit.

Tableau 3 : ventilation des personnes suivant le nombre d'heures travaillées dans la 2^{ème} activité en Allemagne

Nombre d'heures de travail hebdomadaires	1 à 9	10 à 14	15 à 20	21 à 31
Nombre de personnes (en milliers)	1 213	403	191	47

Source : Destatis.

3.2.3 Le système socio fiscal

Le système fiscal allemand pourrait avoir pour effet de moins inciter qu'en France au temps plein. Il semblerait notamment que le régime de prestations familiales soit plus désincitatif en Allemagne. D'une part, le socle universel des prestations familiales y est plus généreux qu'en France, d'autre part ces aides y sont davantage modulées selon le revenu³³. Au total, le système d'aides publiques aux familles y serait plus orienté que le système français vers une redistribution verticale, ce qui pèserait plus qu'en France sur l'offre de travail des ménages modestes,

tandis que le système français favoriserait plutôt les familles nombreuses (redistribution horizontale).

3.3 In fine, le taux de pauvreté moyen au travail est comparable dans les deux pays mais celui des personnes à temps partiel apparaît plus élevé en France

Le taux de pauvreté au travail³⁴ en France et en Allemagne sont très proches, passant d'un peu plus de 6 % des actifs occupés avant la crise (moyenne 2005-2008) à 7 % pendant (2009-2010) et 8 % sur la période 2011-2013 (cf. tableau 4).

(28) Fréhaut P. (2012), « Chômage partiel, activité partielle, Kurzarbeit: quelles différences entre les dispositifs publics français et allemand ? », *Trésor-Éco* n°107.

(29) Il convient cependant d'être prudent sur le lien statistique entre modulation du temps de travail et temps partiel. En effet, la comptabilisation d'un salarié en temps partiel ou en temps plein dépend de ses réponses et de la façon dont elles sont prises en compte lors de l'enquête. Dans le cas d'une réduction temporaire du temps de travail, un salarié peut déclarer un nombre d'heures hebdomadaires correspondant à un temps partiel et - de ce fait - se déclarer à temps partiel alors qu'il travaille à temps complet en période normale.

(30) Voir notamment Ziemann V. (2010), « Qu'est-ce qui explique la résistance de l'emploi en Allemagne ? », *Trésor-Éco* n°79, graphique n°3.

(31) Le rebond intervenu en 2011 serait dû en partie à une rupture dans la série.

(32) Lestrade B. (2013), « Mini jobs en Allemagne, une forme de travail à temps partiel très répandue mais contestée », *Revue Française des Affaires Sociales* n°4, La documentation Française.

(33) Batard P.E., de Lagasnerie G., Favrat A., Fréhaut P., Geay C., Lalanne G., le Gougec A., Magnien M., Prady D., Rambert L., Saillard E., Yazidi K. (2012), « Comparaison France Allemagne des systèmes de protection sociale », *Documents de travail de la DG Trésor*, août.

(34) Le taux de pauvreté est défini comme la part des personnes ayant un revenu disponible équivalent (après transferts sociaux) inférieur au seuil de pauvreté, fixé à 60 % du revenu disponible équivalent médian national après transferts sociaux.

La comparaison selon l'intensité au travail (temps plein / temps partiel) souligne toutefois une divergence entre les deux pays ; alors que le taux de pauvreté est comparable en Allemagne et en France pour les actifs occupés à temps plein, celui des salariés à temps partiel est au contraire plus élevé en France qu'en Allemagne, du fait notamment des facteurs évoqués plus haut

(cf. point 3.2) pour expliquer la moindre proportion de temps partiel subi en Allemagne. Pour autant, en tendance, la pauvreté a crû plus rapidement en Allemagne pour les actifs occupés à temps partiel (+6,8 points entre 2005 et 2013 contre +4,4 points en France).

Tableau 4 : taux de pauvreté* selon l'état d'activité**

en %	Taux de pauvreté	Taux de pauvreté des actifs occupés	Taux de pauvreté des actifs occupés à temps plein	Taux de pauvreté des actifs occupés à temps partiel
Moyenne 2005-2008				
France	13,0	6,3	5,3	10,0
Allemagne	13,8	6,2	4,8	9,0
Moyenne 2009-2010				
France	13,1	6,6	5,3	11,2
Allemagne	15,6	7,0	5,3	10,6
Moyenne 2011-2013				
France	13,9	7,9	6,2	13,2
Allemagne	16,0	8,0	6,0	11,7

Source : LFS, Eurostat.

(* seuil à 60 % du revenu équivalent médian après transferts).

(** données antérieures à 2005 non disponibles pour l'Allemagne).

Nicolas COSTES, Laurence RAMBERT, Emmanuel SAILLARD

Éditeur :

Ministère des Finances
et des Comptes publics
et Ministère de l'Économie
de l'Industrie et du Numérique

Direction générale du Trésor
139, rue de Bercy
75575 Paris CEDEX 12

Directeur de la Publication :

Sandrine Duchêne

Rédacteur en chef :

Jean-Philippe Vincent
(01 44 87 18 51)
tresor-eco@dgtrésor.gouv.fr

Mise en page :

Maryse Dos Santos
ISSN 1777-8050

Derniers numéros parus

Novembre 2014

n°140. Pourquoi les exportations espagnoles sont-elles si dynamiques après crise ?

Sabrina El Kasmi, Morgane Gaudiau, Erwann Kerrand, Marie-Astrid Ravon

n°139. Que faut-il penser de la baisse du taux de chômage aux États-Unis ?

Guillaume Cléaud, Louis de Charsonville

Octobre 2014

n°138. Quel avenir pour l'industrie automobile française ?

Stéphane Dahmani, Alexandre Gazaniol, Tanguy Rioust de Largentaye

n°137. Le traitement des litiges en droit du travail : constats et perspectives économiques

Kahina Yazidi, Corinne Darmaillacq

<http://www.tresor.economie.gouv.fr/tresor-eco>

Ce document a été élaboré sous la responsabilité de la direction générale du Trésor et ne reflète pas nécessairement la position du ministère des Finances et des Comptes publics et du ministère de l'Économie, de l'Industrie et du Numérique.